



## ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS Mandat 2021 – 2025

SCRUTIN DU 22 AU 29 SEPTEMBRE 2021



**Le Snpptes est un syndicat national** représentant l'ensemble des corps et statuts des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche : les personnels ingénieurs, techniciens et adjoints techniques, les chercheuses et chercheurs, les enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses, les personnels administratifs et les personnels des bibliothèques.

**Le Snpptes défend les femmes et les hommes qui font la recherche** ou participent à la réalisation de celle-ci et entend qu'ils et elles soient au cœur des politiques de nos établissements.

**Le Snpptes défend les intérêts moraux et matériels**, collectifs et individuels, des agents de l'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le **Snpptes** a, pour toutes ces raisons, participé activement et de manière responsable au dialogue social entourant la Loi de programmation de la recherche (LPR) pour laquelle il a voté positivement au CNESER<sup>1</sup> et au protocole d'accord sur les carrières et rémunérations qu'il a signé.

Ainsi, cet ensemble, loi + protocole, commence à être déployé et il porte notamment :

- la garantie du déroulement de carrière sur au moins 2 grades ;
- la revalorisation des primes des chercheurs et chercheuses (Ch) avec un montant en 2027 6 fois supérieur à l'actuelle prime de recherche et une réduction de la part fonctionnelle et individuelle moyenne à 37% de l'ensemble, alors qu'actuellement la somme de celles-ci peut représenter jusqu'à 30 fois la prime statutaire ;
- la revalorisation de l'IFSE de l'ensemble des corps ITA<sup>2</sup> avec une convergence intraministérielle jusqu'en 2027, puis une convergence interministérielle des primes ITA et Ch jusqu'en 2030.

La LPR comporte aussi des mesures auxquelles le Snpptes s'est opposé et continuera à le faire. **Le Snpptes s'oppose notamment à la mise en place des Chaires de professeur junior et au CDI de mission de recherche** dans tous les établissements et demande au CNRS de ne pas les mettre en place.

*Grâce à vos voix, le Snpptes est la première organisation syndicale au Comité technique ministériel avec 4 sièges et plus d'un quart des suffrages exprimés.*

*Pour le Conseil d'administration du CNRS, donnez à nos candidats la possibilité de porter votre voix :*

***Votez massivement pour le Snpptes !***

<sup>1</sup> Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

<sup>2</sup> Ingénieurs, techniciens et administratifs



**Le Conseil d'administration (CA) est la seule instance décisionnaire** où s'exerce la participation des personnels à la gestion et au fonctionnement de leur administration. Il est consulté, entre autres, sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services ainsi qu'à l'élaboration des règles statutaires et indemnitaires, à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Le CA délibère entre autres sur :

- les grandes orientations du CNRS, le plan stratégique et le contrat d'objectif et de performance signé entre l'État et le CNRS ;
- les mesures générales relatives à l'organisation et au fonctionnement de notre organisme.

Le CA doit notamment approuver :

- le rapport annuel d'activité du CNRS ;
- le budget prévisionnel et le cas échéant le ou les budgets rectificatifs.

Son action porte également sur le compte financier, les emprunts, les acquisitions, les ventes, les échanges d'immeubles, les actions en justice, l'acceptation des dons et des legs. Sa délibération est en outre requise pour la participation du CNRS à des organismes dotés de la personnalité morale, la création de filiales, les prises, cessions et extensions de participations financières.

**Vos représentants Snptes s'engagent à défendre :**

- **le maintien** d'un organisme de recherche couvrant l'ensemble des champs disciplinaires et favorisant l'interdisciplinarité, en partenariat équilibré avec les universités ;
- **le maintien** du rôle premier du CNRS : « être un opérateur de recherche » et non « être une agence de moyens » au service d'intérêts locaux/régionaux ;
- **le retour** à une vraie politique scientifique incitative propre au CNRS capable de répondre aux enjeux sociétaux tout en maintenant son rôle essentiel en recherche fondamentale ;
- **l'augmentation** du temps effectif dédiés aux activités de recherche et la mise en oeuvre d'une réelle simplification administrative ;
- **le retour** à une évaluation concomitante des chercheurs et des unités, par des instances légitimées par la présence d'une majorité d'élus, chercheurs et ITA ;
- **le refus de l'externalisation** et de la précarisation croissante de tous les métiers de la recherche ;
- **la poursuite et l'amplification** de la rénovation de l'attractivité des métiers, et la réduction des blocages de carrière en particulier en exigeant un flux stable de postes ouverts pour assurer les promotions et résorber les CDD ;
- **l'augmentation** du nombre de postes ouverts aux concours tant chercheurs qu'ITA.

*La démocratie est un droit, il s'use si l'on ne s'en sert pas !*

**Votez pour les candidats de la liste Snptes !**

Mme	Carole Le Cloierec	IEHC - DR12	Mme	Sibylle Emerit	CRCN - DR07
M.	Xavier Duchemin	AI - DR16	M.	Laurent Berthe	DR2 - DR05
Mme	Jessica Ragues	TCS - DR15	Mme	Bénédicte Elena-Herrmann	CRCN - DR11